



TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES : METTRE UN TERME AUX EXPLOSIONS NUCLÉAIRES

**Le Traité d'interdiction
complète des essais
nucléaires interdit à
quiconque de procéder à
une explosion nucléaire
où que ce soit.**

QU'EST-CE QUE LE TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES ?

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires interdit à quiconque de procéder à une explosion nucléaire où que ce soit.

UNE NORME MONDIALE CONTRE LES ESSAIS NUCLÉAIRES

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue une norme mondiale robuste et quasi incontestée contre les essais nucléaires. Depuis qu'il a été ouvert à la signature, en 1996, seulement 10 essais ont été réalisés, contre plus de 2 000 au cours des cinq décennies précédentes. Et depuis le début de ce siècle, un seul pays – la Corée du Nord – a enfreint la norme et testé des armes nucléaires.

UN SOUTIEN PRESQUE UNIVERSEL

Signé par 188 pays et ratifié par 179, le TICE bénéficie à ce jour d'un soutien presque universel. Toutefois, 44 pays détenteurs de technologies nucléaires spécifiques doivent le signer et le ratifier pour qu'il puisse entrer en vigueur en tant qu'instrument de droit international. Neuf des États figurant à l'annexe 2 du Traité ne l'ont toujours pas ratifié : la Chine, la Corée du Nord, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Iran, Israël et le Pakistan. La Corée du Nord, l'Inde et le Pakistan ne l'ont pas encore signé.

LA MISSION DE L'OTICE

Connue officiellement sous le nom de Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'OTICE a pour mission de préparer l'entrée en vigueur du Traité. Elle a deux missions principales :

- **Faire en sorte que le Traité bénéficie d'un soutien universel**
- **Mettre en place le régime de vérification afin qu'il soit opérationnel au moment de l'entrée en vigueur du Traité**

Basée à Vienne, en Autriche, elle compte près de 300 fonctionnaires originaires de plus de 90 pays et elle est dirigée par Robert Floyd [Australie], qui en est le Secrétaire exécutif.

Son budget annuel est d'environ 130 000 000 \$ ou 120 000 000 €.



LES COMPOSANTES DU RÉGIME DE VÉRIFICATION COMPLET DU TRAITÉ :

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE INTERNATIONAL (SSI)

Le SSI est un réseau mondial unique d'installations utilisant quatre technologies de pointe : la sismologie, pour surveiller les ondes de choc terrestres ; l'hydroacoustique, pour détecter les ondes sonores dans les océans ; la surveillance des infrasons, pour capter les ondes sonores de très basse fréquence inaudibles par l'oreille humaine ; et la surveillance des radionucléides, pour rechercher dans l'atmosphère des particules et des gaz radioactifs émis par une explosion nucléaire. Plus de 90 % des 337 installations du SSI prévues par le Traité sont déjà opérationnelles et le Système a prouvé son efficacité en détectant tous les essais nucléaires déclarés par la Corée du Nord.

LE CENTRE INTERNATIONAL DE DONNÉES (CID)

Le CID, situé au siège de l'OTICE à Vienne, reçoit les données du SSI. Les données sont traitées et diffusées aux États signataires du Traité sous forme brute et également après avoir été analysées. Dans les heures qui suivent une explosion nucléaire supposée, les États signataires reçoivent dans un premier temps des informations sur le lieu, la magnitude, l'heure et la profondeur de l'événement, puis des analyses complémentaires et toute information sur la détection ultérieure de radionucléides susceptible d'indiquer qu'il s'agissait d'un événement de nature nucléaire.

LES INSPECTIONS SUR PLACE

Les inspections sur place sont une composante essentielle du régime de vérification prévu par le Traité. Une fois que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sera entré en vigueur, les États parties pourront demander une inspection sur place afin de recueillir des éléments de preuve supplémentaires si une éventuelle explosion nucléaire a été détectée par le SSI. Outre le fait d'établir si une explosion nucléaire a été réalisée, une inspection sur place peut aider à recueillir des éléments factuels afin d'identifier le responsable d'une violation du Traité. Il s'agit de la mesure de vérification de dernier ressort.

AUTRES AVANTAGES : DES ALERTES AUX TSUNAMIS À LA RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT

En plus de permettre la détection d'explosions nucléaires, les données du SSI présentent d'autres avantages et participent à l'enrichissement des connaissances scientifiques. Les centres nationaux d'alerte aux tsunamis des États signataires peuvent recevoir des données en temps quasi réel, grâce auxquelles il est possible d'alerter les populations plus rapidement et avec une plus

grande précision. Les stations du SSI peuvent participer à la réponse internationale à une situation d'urgence nucléaire en suivant le mouvement des radionucléides dangereux. Les scientifiques ont accès à des données sélectionnées les aidant à mieux comprendre le monde naturel, qu'il s'agisse du comportement des baleines, du changement climatique ou de la saison des moussons.

UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DU CADRE MONDIAL DE MAÎTRISE DES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

Le TICE représente un élément essentiel du cadre international de maîtrise des armements nucléaires et de désarmement.

Les essais nucléaires constituent une étape incontournable dans le développement des armes nucléaires. En les empêchant, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires lutte contre la prolifération des armes nucléaires, qu'il s'agisse du développement d'armes nucléaires par des pays qui n'en possèdent pas encore, de la modernisation des arsenaux nucléaires existants ou de la conception de nouvelles générations d'armes nucléaires plus perfectionnées.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est fondamental pour le désarmement nucléaire car il apporte la promesse que tout essai nucléaire clandestin sera détecté. Grâce au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il est possible de mettre fin aux conséquences sanitaires et environnementales graves liées aux essais nucléaires.